

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : tarifs concernant les activités vacances d'octobre 2024 proposées par le Service Jeunesse

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des activités proposées par le service jeunesse pour les vacances d'octobre 2024 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – La participation individuelle des jeunes est fixée comme suit :

ECOLES PRIMAIRES

- | | |
|---|-------|
| ✓ « Une journée au cirque Orsola »
12 enfants nés de 2017 à 2018 | → 6 € |
| ✓ « Pékabloc et cinéma »
15 enfants nés de 2014 à 2016 | → 8 € |
| ✓ P'tites mains « couture d'Halloween »
10 enfants nés de 2017 à 2018 | → 4 € |
| ✓ Les petits astronomes mènent l'enquête
12 enfants nés de 2014 à 2016 | → 8 € |
| ✓ « Biscuits d'Halloween »
12 enfants nés de 2017 à 2018 | → 6 € |
| ✓ P'tites mains « baby tableau d'Halloween »
8 enfants nés de 2017 à 2018 | → 2 € |
| ✓ P'tites mains « petit tableau d'Halloween »
8 enfants nés de 2014 à 2016 | → 2 € |
| ✓ P'tites mains « perles de pirates d'Halloween »
8 enfants nés de 2014 à 2016 | → 4 € |

N°246/2024 (suite)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE JEUNESSE

DECISION :

COLLEGES-LYCEES

- ✓ Crossfit → 4 €
20 jeunes nés de 2007 à 2013
- ✓ P'tits cuistots « soirée cuisine imaginaire » → 4 €
24 jeunes nés de 2007 à 2013
- ✓ « Prison Island » → 8 €
7 jeunes nés de 2007 à 2013
- ✓ Journée « Escape Game Horreur » → 8 €
7 jeunes nés de 2007 à 2011
- ✓ « Découverte des danses hip-hop » 2 jours → 8 €
7 jeunes nés de 2007 à 2013
- Spectacles réservés aux enfants et aux adolescents qui fréquentent la maison de quartier des Favignolles et de l'Agora St Marc :
- ✓ Spectacle « Klek Antos » → 4 €
8 jeunes nés de 2007 à 2013
- ✓ Spectacle « Princesse Cracra » → 2 €
24 jeunes nés de 2014 à 2018

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 4 octobre 2024

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 7 OCT. 2024

Publié ou notifié le - 8 OCT. 2024

Mis en ligne sur le site internet le - 8 OCT. 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX